



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-054

PUBLIÉ LE 3 MAI 2018

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2018-04-23-008 - 2018 0502 CH AUCH decision 2018-25 - délégation de signature (4 pages)	Page 3
32-2018-04-23-014 - 2018 0502 CH AUCH décision 2018-26 - délégation de signature (6 pages)	Page 8
32-2018-04-23-010 - 2018 0502 CH AUCH décision 2018-27 - délégation de signature (4 pages)	Page 15
32-2018-04-23-009 - 2018 0502 CH AUCH decision 2018-28 - délégation de signature (4 pages)	Page 20
32-2018-04-23-012 - 2018 0502 CH AUCH décision 2018-29 - délégation de signature (4 pages)	Page 25
32-2018-04-23-011 - 2018 0502 CH AUCH décision 2018-30 - délégation de signature (4 pages)	Page 30
32-2018-04-23-013 - 2018 0502 CH AUCH décision 2018-31 - délégation de signature (4 pages)	Page 35

PREF-DSRHM

32-2018-04-23-008

2018 0502 CH AUCH decision 2018-25 - délégation de
signature



Décision n° 2018-25

Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 28 mars 2018, affectant Madame Julie VALLA aux Centres Hospitaliers d'Auch, Vic-Fezensac et Mirande (Gers) en qualité de Directrice Adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu l'organigramme de Direction,

Décide

Article 1

Délégation permanente est donnée à Madame Julie VALLA, Directrice Adjointe, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction de Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et des Affaires Médicales du Centre Hospitalier d'Auch.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation sera donnée à Madame Claudine GONZALEZ, Cadre Supérieur de Santé chargée de la Formation, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch, les documents suivants relatifs à la Formation :

- Courriers divers relatifs aux agents
- Demandes de remboursement aux agents et demandes de remboursement aux organismes
- Courriers d'accord de stage et conventions de stage
- Commandes de formation
- Tout document lié à la formation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation sera donnée à Madame Annie PEYRET, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch, les documents suivants :

Gestion des carrières

- Bordereaux d'envoi des décisions administratives
- Courriers divers de réponse aux agents (temps partiel, renseignements divers, positions d'activité, fiches de vœux, etc.)
- Certificats de Position Administrative
- Attestations Assedic

Gestion de la Paie

- Pertes de salaire
- Courriers divers, supplément familial, ordres de missions

Gestion Retraites et AT et Absentéisme maladie

- Courriers CLM/CLD/ tps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie
- Bordereaux d'envoi des décisions administratives
- Courriers Accusé Réception des déclarations AT, de demande de mise à la retraite
- Courriers divers de relances (défaut de pièces, etc.)
- Courriers types Etude dossier validation



CGOS

- Complément de salaire
- Bordereaux Agent
- Courriers divers agents (demande dossier, etc...).

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation sera donnée à Madame Christelle LOUBENS, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch :

- les demandes de congés des praticiens exerçant au Centre Hospitalier d'Auch,
- les tableaux de gardes et d'astreintes des praticiens,
- les relevés concernant les plages additionnelles,
- les tableaux de service,
- les courriers d'information,
- les ordres de mission,
- les attestations d'emploi,
- les contrats de remplacement temporaire.

Article 5

La décision n°2018-19 est annulée à compter du 23 avril 2018.

Article 6



Délégation est donnée à Madame Julie VALLA pour toutes les situations d'urgence rencontrées lors de ses astreintes administratives.

Article 7

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall intérieur d'accès au self à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvelle décision.

Auch, le 23 avril 2018

La Directrice,
Sylvie LACARRIERE





Centre Hospitalier d'Auch

19100 Auch

Soigner & prendre Soins

Destinataires :

M. le Président du Conseil de Surveillance

Mme le Trésorier Principal

Préfecture

DRH

Services Techniques

Economat et Logistique

DFAC

Mme VALLA

Mme GONZALEZ

Mme PEYRET

Mme LOUBENS

Affichage (4 sites)

Dossier

PREF-DSRHM

32-2018-04-23-014

2018 0502 CH AUCH décision 2018-26 - délégation de
signature



Décision n° 2018.26

Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 28 mars 2018, affectant Monsieur Mathieu GAYRARD aux Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) en qualité de Directeur-Adjoint chargé des Moyens Opérationnels, des fonctions du système d'information hospitalier et des achats dans le cadre du groupement hospitalier de territoire du Gers à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu l'organigramme de Direction,

Décide

Article 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur-Adjoint, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch tous actes et documents relevant du périmètre de sa direction : Direction des Moyens Opérationnels (plan comptable figurant en annexe).

Le seuil des marchés pour lequel Monsieur Mathieu GAYRARD a délégation permanente est fixé à 50 000 Euros.

Article 2

Délégation permanente est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD en matière d'engagements de dépenses dans la limite des crédits inscrits à l'EPRD, dans la limite de 50 000 Euros par opération.

Article 3

Délégation permanente est donnée à Madame Corinne LAÏRLE en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 Euros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne LAÏRLE, la délégation de signature pourra être exercée par Mademoiselle Corinne DECHA, Adjoint des Cadres Hospitaliers au Centre Hospitalier d'Auch.

Article 5

Délégation permanente est donnée à Monsieur Rémi CERDAN, Ingénieur Biomédical, en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 Euros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 6

Délégation permanente est donnée à Mesdames les Drs Véronique BOUQUIN, Emmanuelle PIERRE, et Monsieur le Dr Christophe PERRIER, Pharmaciens, pour signer les contrats de dépôt de matériel en lien avec la pharmacie.

Délégation permanente est donnée à Mesdames les Drs Véronique BOUQUIN, Emmanuelle PIERRE, et Monsieur le Dr Christophe PERRIER, Pharmaciens en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 50 000 Euros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.



Article 7

Délégation permanente est donnée à Monsieur le Dr Patrick CANEIRO et Monsieur le Dr Denys PIERREJEAN, Biologistes, en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 €uros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 8

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Pascal BARBE, Responsable du Système d'Information, en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 €uros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 9

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD pour toutes les situations d'urgence rencontrées lors de ses astreintes administratives.


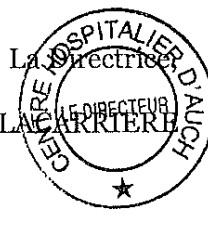
Article 10

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall intérieur d'accès au self à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvelle décision.

Article 11

La décision n°2018-20 est annulée à compter du 23 avril 2018.

Auch, le 23 avril 2018

Destinataires :

M. GAYRARD

M. le Président du Conseil de Surveillance

Mme le Trésorier Principal

Préfecture

DRH

Services Techniques

Economat et Logistique

DFAC

M. BATOVANJA Christian

Mme LAIRLE Corinne

Mme DECHA Corinne

M. CERDAN Rémi

Mme BOUQUIN Véronique

Mme PIERRE Emmanuelle

M. PERRIER Christophe

M. CANEIRO Patrick

M. PIERREJEAN Denys

Affichage

Dossier

Pôle / Direction	Titre	Responsable	GESTIONNAIRE	PERSONNE GESTIONNAIRE	N° comptes	Intitulé	EPRD 2014
Pole Médico Technique	2	Mme BOUQUIN	PHARMACIE	Mr PERRIER	H60211	SPECIALITE PHARMA AVEC AMM NON LISTE	2 090 000,00 €
					H60212	SPECIALITE PHARMA AVEC AMM SUR LISTE	3 700 000,00 €
					H60213	SPECIALITE PHARMA SOUS ATU	300 000,00 €
					H60216	FLUIDES ET GAZ MEDICAU	70 000,00 €
					H602182	NETTOYANT DESINFECTANT	40 000,00 €
					H60221	PETIT MATERIEL MEDICO CHIR NON STERILE	660 000,00 €
	2	Mme BOUQUIN	PHARMACIE	Mme PIERRE	H602221	DISPOSITIF MEDICAL D'ABORD PARENTAL	240 000,00 €
					H602222	DISPOSITIF MEDICAL D'ABORD DIGESTIF	30 000,00 €
					H602223	DISPOSITIF MEDICAL GENITO-URINAIRE	25 000,00 €
					H602224	DISPOSITIF MEDICAL D'ABORD RESPIRATOIRE	100 000,00 €
					H602225	AUTRES DM D ABORD	115 000,00 €
					H602235	PROTHESES DIGESTIVES	50 000,00 €
	2	Mme BOUQUIN	PHARMACIE	Mme PIERRE	H602239	AUTRE MAT. USAGE UNIQUE STERILE	200 000,00 €
					H602251	FOURNITURES ENDOSCOPIE HORS COELIOSCOPIE	30 000,00 €
					H602252	FOURNITURES DE COELIOSCOPIE	- €
					H602261	DMI LISTE ART L162-22-7 DU CSS	1 050 000,00 €
					H602268	AUTRES FOURNITURES PROTHESES ORTHO	300 000,00 €
					H60227	DISPOSITIFS MEDICAU POUR DIALYSE	250 000,00 €
Pole Médico Technique	2	Mr ALLOU	RADIOLOGIE	Mr ALLOU	H602281	AUTRES FOURNITURES MEDICALES STERILISAT.	20 000,00 €
					H602282	FOURNITURES IMAGERIE MEDICALES	25 000,00 €
					H602241	FOURNITURES LABORATOIRE	115 000,00 €
					H606620	LABORATOIRE COUT PATIENT ROCHE	385 000,00 €
					H60665	FOURNITURES PRODUITS SANGUINS	750 000,00 €
					H606671	GESTION PAR KALILAB	365 000,00 €
	2	Mr GAYRARD	LABORATOIRE	M. PIERREJEAN OU M. CANEIRO	H611131	LABORATOIRES - B	190 000,00 €
					H611132	LABORATOIRES - P	180 000,00 €
					H60669	FOURNITURES BIO-MEDICALES	150 000,00 €
					H615162	MAINTENANCE MATERIEL MEDICAL	170 000,00 €
					H61112	IMAGERIE MEDICALE	720 000,00 €
					H62251	INDEMNITES COMPTABLES	- €
	DAF	3	Mr BATOVANJA	Service Finances	H62252	INDEMNITES REGISSEURS	2 100,00 €
					H62268	HONORAIRES AVOCATS	25 000,00 €
					H6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	10 000,00 €
					H6272	COMMISSIONS CARTES BANCAIRES	- €
					H6278	AUTRES SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	60,00 €
					H6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	30 000,00 €
DAF	3	Mr GAYRARD	Service Informatique	H6542	CREANCES ETEINTES	- €	
				H65885	CHARGES GIE IMEG	- €	
				H65888	AUTRES CHARGES DIV. GESTION COURANTE	2 700,00 €	
				H613151	LOCATION INFORMATIQUE MEDICAL	- €	
				H62841	PRESTATIONS INFORMATIQUES	130 000,00 €	
				H61128	SOUS TRAITANCE REGULATEURS	8 000,00 €	
DRH	3	Mr GAYRARD	Service Ressources Humaines	H62511	VOYAGES ET DEPLACEMENT PNM	100 000,00 €	
				H62512	VOYAGES ET DEPLACEMENT PERSONNEL MEDICAL	40 000,00 €	
				H62560	FRAIS DE MISSIONS	- €	
				H615151	REP ENTRETIEN MATERIELS ET OUTILLAGES MED	100 000,00 €	
				H615152	REP ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT SMUR	5 000,00 €	
				H615161	MAINTENANCE INFORMATIQUE MEDICALE	105 000,00 €	
DMO	2	Mr GAYRARD	Service Technique	H602611	FUEL DOMESTIQUE	70 000,00 €	
				H602631	FOURNITURES ATELIERS	140 000,00 €	
				H60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	155 000,00 €	
				H60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	425 000,00 €	
				H60618	GAZ	850 000,00 €	
				H606231	FOURNITURES D'ATELIER	80 000,00 €	
	3	Mr GAYRARD	Service Technique	H615222	BATIMENTS	14 000,00 €	
				H615223	VOIES ET RESEAUX	10 000,00 €	
				H615224	RENOVATION CHAMBRES	- €	
				H615252	ENTRETIEN ET REP. MATERIEL DE TRANSPORT	5 000,00 €	
				H615254	ENTRETIEN ET REP. MATERIEL INFORMATIQUE	8 000,00 €	
				H615258	ENTRETIEN ET REP. AUTRES MATERIELS ET OUT.	50 000,00 €	
	2	Mr GAYRARD	Service Economique	Mme LAÏRLE	H615261	MAINTENANCE INFORMATIQUE	205 000,00 €
					H615268	AUTRES MAINTENANCES	636 000,00 €
					H60668	FOURNITURES MEDICALES DIVERSES	45 000,00 €
					H61111	SOUS TRAITANCE KINESITHERAPIE	2 000,00 €
					H61115	CONSULTATIONS SPECIALISEES	50 000,00 €
					H61117	HOSPITALISATIONS A L'EXTERIEUR	15 000,00 €
DMO	3	Mr GAYRARD	Service Economique	Mme LAÏRLE	H611181	SOUS TRAITANCE SOINS INFIRMIERS	- €
					H611182	SOUS TRAITANCE PODOLOGUE	5 000,00 €
					H611188	SOUS TRAITANCE AUTRES PRESTATIONS	- €
					H613152	LOCATION DES EQUIPEMENTS A CAR. MEDICAL	20 000,00 €
					H613158	AUTRES LOCATIONS MOB A CARACTERE MEDICAL	40 000,00 €
					H602311	PAIN. FARINE.	48 500,00 €
	2	Mr GAYRARD	Service Economique	Mme LAÏRLE	H602321	VIANDE. POISSON	140 000,00 €
					H602331	VINS	14 000,00 €
					H602332	EAUX DE TABLE ET MINERALES	10 000,00 €
					H602333	JUS DE FRUITS	15 000,00 €
					H602334	AUTRES BOISSONS	2 500,00 €
					H602341	COMESTIBLES	290 000,00 €
H602351	LAITS ET PRODUITS LAITIERS	120 000,00 €					
H602361	PRODUITS DIETITQUES CUISINE	90 000,00 €					

Pôle / Direction	Titre	Responsable	GESTIONNAIRE	PERSONNE GESTIONNAIRE	N° comptes	Intitulé	EPRD 2014
					H602371	PRODUITS SURGELES VIANDES	110 000,00 €
					H602372	PRODUITS SURGELES LEGUMES	48 000,00 €
					H602373	PRODUITS SURGELES DIVERS	32 000,00 €
					H602612	GAZ AUTRE QUE MEDICAL	400,00 €
					H602613	CARBURANTS SUPER ET ESSENCE	30 000,00 €
					H602621	PRODUITS D'ENTRETIEN	100 000,00 €
					H602622	COSMETIQUES	1 000,00 €
					H602623	PRODUITS LESSIVIEL CUISINE	19 000,00 €
					H602624	PRODUITS LESSIEL BLANCHISSERIE	20 000,00 €
					H602651	FOURNITURES DE BUREAU	60 000,00 €
					H602652	FOURNITURES INFORMATIQUES	60 000,00 €
					H602661	COUCHES ALESES ET PRODUITS ABSORBANTS	110 000,00 €
					H602662	PETIT MATERIEL HOTELIER DES SERVICES	85 000,00 €
					H6026631	HABILLEMENT VET. TRAVAIL	15 000,00 €
					H6026632	PRODUITS LINGERIE	8 500,00 €
					H6026633	EFFETS CONFECTIONNES	25 000,00 €
					H6026634	LINGE MEDICAL	35 000,00 €
					H6026681	FOURNITURES HOTELIERES CUISINES	48 000,00 €
					H6026882	AUTRES FOURNITURES CARACT. HOSPITALIER	45 000,00 €
					H6026885	CHAUSSURES DE SECURITE	5 000,00 €
					H602681	PRODUITS DE GARAGE	10 000,00 €
					H602682	PRODUITS PARC	800,00 €
					H606251	FOURNITURES DE BUREAUX	8 000,00 €
					H606252	FOURNITURES INFORMATIQUES	7 500,00 €
					H606262	MATERIEL HOTELIER NON STOCKE	9 000,00 €
					H60663	ALIMENTATION NON STOCKABLE	300,00 €
					H60661	AUTRES ACHATS NON STOCKES	22 000,00 €
					H61322	LOCATIONS IMMOBILIERES	60 000,00 €
					H613252	LOCATIONS EQUIPEMENTS	30 000,00 €
					H613253	LOCATIONS MATERIEL DE TRANSPORT NON MEDICAL	22 000,00 €
					H61611	ASSURANCES MULTIRISQUES	50 000,00 €
					H61621	ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION	
					H61631	ASSURANCE TRANSPORTS	20 000,00 €
					H61651	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	570 000,00 €
					H61688	PRIME ASSURANCES AUTRES RISQUES	4 800,00 €
					H61811	DOCUMENTATION GENERALE	35 000,00 €
					H6188	AUTRES FRAIS DIVERS	- €
					H62281	AUTRES REMUNERATIONS ET HONORAIRES	40 000,00 €
					H62311	INFORMATIONS ET PUBLICITES	25 000,00 €
					H62451	TRANSPORTS USAGERS AMBULANCES	500 000,00 €
					H62452	TRANSPORT USAGERS SAMU TERRESTRE	5 000,00 €
					H62453	TRANSPORT USAGERS SAMU HELIPORTE	20 000,00 €
					H62454	TRANSPORTS USAGERS HELISATION	9 000,00 €
					H62455	TRANSPORTS USAGERS VSL	30 000,00 €
					H62488	TRANSPORTS DIVERS	5 000,00 €
					H62571	RECEPTIONS	25 000,00 €
					H6261	LIAISONS INFORMATIQUES OU SPECIALISEES	13 000,00 €
					H62630	AFFRANCHISSEMENTS	90 000,00 €
					H626511	TELEPHONES	40 000,00 €
					H626514	TELEPHONES MOBILES	8 000,00 €
					H626518	DIVERS TELEPHONE	500,00 €
					H62881	AUTRES PRESTATIONS DIVERSES	150 000,00 €
					H6578	AUTRES SUBVENTIONS	17 000,00 €
					H65811	FRAIS DE CULTE ET D'INHUMATION	5 500,00 €
					H6587	PARTICIPATION AUX FRAIS DE STAGE EHESP	20 000,00 €
					H602283	AUTRES FOURNITURES IMPRIMES MEDICAUX	30 000,00 €
					H602284	PETIT MATERIEL A USAGE MULTIPLE	60 000,00 €
					H635111	COTISATIONS FONCIERES DES ENTREPRISES	
					H635112	COTISATIONS SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENT	
					H63512	TAXES FONCIERES	1 000,00 €
					H63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	800,00 €
					H63514	IMPOTS SUR LES SOCIETES	
					H63528	TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES IFA	
					H63541	DROIT ENREGISTREMENT ET TIMBRES	
					H63542	DROIT DE BAIL	
					H63581	AUTRES DROITS	
					H63711	AUTRES IMPOTS ET TAXES	200,00 €
					H63788	AUTRES IMPOTS	2 500,00 €
					H6521	CONTRIBUTIONS AUX GCS	1 000,00 €

PREF-DSRHM

32-2018-04-23-010

2018 0502 CH AUCH décision 2018-27 - délégation de
signature



Décision n° 2018-25

Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 28 mars 2018, affectant Madame Julie VALLA aux Centres Hospitaliers d'Auch, Vic-Fezensac et Mirande (Gers) en qualité de Directrice Adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu l'organigramme de Direction,

Décide

Article 1

Délégation permanente est donnée à Madame Julie VALLA, Directrice Adjointe, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction de Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et des Affaires Médicales du Centre Hospitalier d'Auch.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation sera donnée à Madame Claudine GONZALEZ, Cadre Supérieur de Santé chargée de la Formation, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch, les documents suivants relatifs à la Formation :

- Courriers divers relatifs aux agents
- Demandes de remboursement aux agents et demandes de remboursement aux organismes
- Courriers d'accord de stage et conventions de stage
- Commandes de formation
- Tout document lié à la formation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation sera donnée à Madame Annie PEYRET, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch, les documents suivants :

Gestion des carrières

- Bordereaux d'envoi des décisions administratives
- Courriers divers de réponse aux agents (temps partiel, renseignements divers, positions d'activité, fiches de vœux, etc.)
- Certificats de Position Administrative
- Attestations Assedic

Gestion de la Paie

- Pertes de salaire
- Courriers divers, supplément familial, ordres de missions

Gestion Retraites et AT et Absentéisme maladie

- Courriers CLM/CLD/ tps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie
- Bordereaux d'envoi des décisions administratives
- Courriers Accusé Réception des déclarations AT, de demande de mise à la retraite
- Courriers divers de relances (défaut de pièces, etc.)
- Courriers types Etude dossier validation



CGOS

- Complément de salaire
- Bordereaux Agent
- Courriers divers agents (demande dossier, etc...).

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation sera donnée à Madame Christelle LOUBENS, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch :

- les demandes de congés des praticiens exerçant au Centre Hospitalier d'Auch,
- les tableaux de gardes et d'astreintes des praticiens,
- les relevés concernant les plages additionnelles,
- les tableaux de service,
- les courriers d'information,
- les ordres de mission,
- les attestations d'emploi,
- les contrats de remplacement temporaire.

Article 5

La décision n°2018-19 est annulée à compter du 23 avril 2018.

Article 6


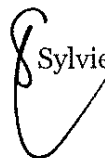
Délégation est donnée à Madame Julie VALLA pour toutes les situations d'urgence rencontrées lors de ses astreintes administratives.

Article 7

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall intérieur d'accès au self à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvelle décision.

Auch, le 23 avril 2018

La Directrice,
Sylvie LACARRIERE



Destinataires :

M. le Président du Conseil de Surveillance

Mme le Trésorier Principal

Préfecture

DRH

Services Techniques

Economat et Logistique

DFAC

Mme VALLA

Mme GONZALEZ

Mme PEYRET

Mme LOUBENS

Affichage (4 sites)

Dossier

PREF-DSRHM

32-2018-04-23-009

2018 0502 CH AUCH decision 2018-28 - délégation de
signature

Décision n° 2018-28

Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu la convention de direction commune du 13 novembre 2017 entre les Centres Hospitaliers d'Auch, de Mirande et de Vic-Fezensac,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 18 décembre 2017 nommant à compter du 1^{er} janvier 2018, Madame Lisa PAYET, Directrice-Adjointe aux Centres Hospitaliers à Auch et Mirande ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'organigramme de Direction,

Vu la convention de mise à disposition de Madame Lisa PAYET conclue entre les 3 établissements de la Direction commune,



Décide

Article 1

Madame Lisa PAYET, Directrice Adjointe est désignée ordonnateur suppléant du centre hospitalier de Vic-Fezensac.

Délégation permanente est donnée à Madame Lisa PAYET, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction d'ordonnateur suppléant du centre hospitalier de Vic-Fezensac.

Elle est notamment autorisée à signer, en fonctionnement courant, les pièces suivantes :

I – BONS DE COMMANDE ET ATTESTATIONS DE SERVICE FAIT POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES BUDGETAIRES VISES A l'Instruction budgétaire et comptable n° 00-029-M21 du 23 mars 2000 ; OU OPERATIONS SUIVANTES limitées à 50 K€ :

Actes liés aux contrats d'assurance multi risques, véhicules, risques statutaires, aux contrats de maintenance, aux marchés publics, aux emprunts et contrats divers.

Conventions de toute nature engageant le Centre Hospitalier de Vic-Fezensac par délégation du Directeur par intérim du centres hospitaliers d'Auch en direction commune avec les CH de Vic-Fezensac et de Mirande.

II – ACTES LIES AUX FONCTIONS D'ORDONNATEUR

Signature des mandats et titres de recettes

III – ACTES LIES AUX FONCTIONS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Toutes décisions, titularisation, radiation des cadres

Notations et évaluations du personnel

Autorisations d'utilisation du véhicule personnel

Ordres de mission

Autorisations de congés (sauf cadres de direction et médecins)

Conventions de formation continue et tout acte lié à la formation

Contrats de recrutement

Conventions concernant les stages de personnes extérieures à l'établissement

Tableaux des gardes et astreintes

Assignations des personnels en cas de grève

Déclarations d'accident de travail

Etats et frais de déplacements

IV – ACTES LIES AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE GARDE

Autorisations de transports de corps et autres actes liés à cette fonction.

V – ACTES LIES AUX FONCTIONS DE RESPONSABLE DE L'EHPAD

Signature des contrats de séjour

Article 2

Concernant le Centre Hospitalier de Vic-Fezensac :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lisa PAYET, la délégation de signature pourra être exercée par Madame Laure CAPIN, adjoint des cadres hospitaliers, concernant les actes suivants :

- signature des mandats et titres de recettes,
- ordres de mission,
- conventions de formation continue et tout acte lié à la formation,
- contrats de recrutement,
- conventions concernant les stages de personnes extérieures à l'établissement,
- assignations des personnels en cas de grève,
- déclarations d'accidents du travail,
- autorisations de transports de corps,
- contrats de séjour.

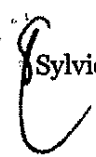

Article 3

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall du CH de Vic-Fezensac.

Article 4

La Décision n°2018-2 est annulée à compter du 23 avril 2018.

Auch, le 23 avril 2018

La Directrice
Sylvie LACARRIÈRE





Centre Hospitalier d'Auch
EN GASCOGNE
Soigner & prendre Soins



Destinataires :

Madame Lisa PAYET
M. le Président du Conseil de Surveillance du CH de Vic-Fezensac
M. le Trésorier Principal de Vic-Fezensac
Direction du Personnel
Services économiques et Techniques
Services financiers
Dossier
Affichage



PREF-DSRHM

32-2018-04-23-012

2018 0502 CH AUCH décision 2018-29 - délégation de
signature



Décision n° 2018.29

Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 14 février 2014, nommant Monsieur Christian BATOVANJA en qualité de Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers d'Auch, de Mirande et de Vic-Fezensac à compter du 1er avril 2014,

Vu l'organigramme de Direction,

Décide

Article 1

Monsieur Christian BATOVANJA, Directeur Adjoint, est désigné ordonnateur suppléant dans le cadre de ses fonctions de Directeur des Affaires Financières.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Christian BATOVANJA, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction d'ordonnateur suppléant (Directeur Adjoint chargé des Affaires Financières) du Centre Hospitalier d'Auch.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BATOVANJA, la délégation de signature concernant les affaires financières pourra être exercée par Mademoiselle Delphine VIGUIE, Attachée d'Administration Hospitalière ou par Mademoiselle Cindy CAZERES, Attachée d'Administration Hospitalière, concernant le bureau des entrées par Madame Delphine FENIEYS Ingénieur hospitalier ou par Monsieur Philippe GEA Adjoint des Cadres.

Article 3

Délégation permanente est donnée à Monsieur Christian BATOVANJA, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes, documents en sa qualité de Directeur Adjoint chargé des Affaires Générales.

Article 4

La décision n°2018-3 est annulée à compter du 23 avril 2018.

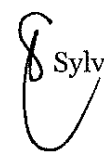

Article 5

Délégation est donnée à Monsieur Christian BATOVANJA pour toutes les situations d'urgence rencontrées lors de ses astreintes administratives.

Article 6

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall intérieur d'accès au self à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvelle décision.

Auch, le 23 avril 2018

 Sylvie LACARRE




Destinataires :

M. BATOVANJA

Mme VIGUIE

Mme CAZERES

M. le Président du Conseil de Surveillance

Mme le Trésorier Principal

Préfecture

DRH

Services Techniques

Economat et Logistique

DFAC

Mme FENIEYS Delphine

M. GEA Philippe

Affichage (3 sites)

Dossier

PREF-DSRHM

32-2018-04-23-011

2018 0502 CH AUCH décision 2018-30 - délégation de
signature



Décision n° 2018-30
Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu la convention de direction commune du 13 novembre 2017 entre les Centres Hospitaliers d'Auch, de Mirande et de Vic-Fezensac,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 28 mars 2018, affectant Madame Julie VALLA aux Centres Hospitaliers d'Auch, Vic-Fezensac et Mirande (Gers) en qualité de Directrice Adjointe à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu l'organigramme de Direction,

Durant l'absence de Madame Lisa PAYET,



Décide

Article 1

Madame Julie VALLA, Directrice Adjointe est désignée ordonnateur suppléant du centre hospitalier de Mirande.

Délégation permanente est donnée à Madame Julie VALLA, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction d'ordonnateur suppléant du centre hospitalier de Mirande.

Elle est notamment autorisée à signer, en fonctionnement courant, les pièces suivantes :

I – BONS DE COMMANDE ET ATTESTATIONS DE SERVICE FAIT POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES BUDGETAIRES VISES A l'Instruction budgétaire et comptable n° 00-029-M21 du 23 mars 2000 ; OU OPERATIONS SUIVANTES limitées à 50 K€ :

Actes liés aux contrats d'assurance multi risques, véhicules, risques statutaires, aux contrats de maintenance, aux marchés publics, aux emprunts et contrats divers.

Conventions de toute nature engageant le Centre Hospitalier de Mirande par délégation du Directeur du centre hospitalier d'Auch en direction commune avec les CH de Vic-Fezensac et de Mirande.

II – ACTES LIES AUX FONCTIONS D'ORDONNATEUR

Signature des mandats et titres de recettes

III – ACTES LIES AUX FONCTIONS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Toutes décisions, titularisation, radiation des cadres

Notations et évaluations du personnel

Autorisations d'utilisation du véhicule personnel

Ordres de mission

Autorisations de congés (sauf cadres de direction et médecins)

Conventions de formation continue et tout acte lié à la formation

Contrats de recrutement

Conventions concernant les stages de personnes extérieures à l'établissement

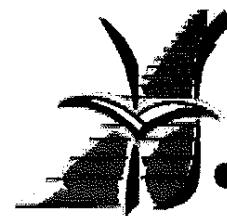
Tableaux des gardes et astreintes

Assignations des personnels en cas de grève

Déclarations d'accident de travail

Etats et frais de déplacements

■ ■ ■



IV – ACTES LIÉS AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE GARDE

Autorisations de transports de corps et autres actes liés à cette fonction.

V – ACTES LIÉS AUX FONCTIONS DE RESPONSABLE DE L'EHPAD

Signature des contrats de séjour

Article 2

Concernant le Centre Hospitalier de Mirande :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie VALLA, la délégation de signature pourra être exercée par Madame Anne POUY, attachée d'administration hospitalière, concernant les actes suivants :

- signature des mandats et titres de recettes,
- ordres de mission,
- conventions de formation continue et tout acte lié à la formation,
- contrats de recrutement,
- conventions concernant les stages de personnes extérieures à l'établissement,
- assignations des personnels en cas de grève,
- déclarations d'accidents du travail,
- autorisations de transports de corps,
- contrats de séjour.


Article 3

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall du CH de Mirande.

Article 4

La décision n°2018-21 est annulée à compter du 23 avril 2018.

Auch, le 23 avril 2018

La Directrice
Sylvie LACARRÈRE


■ ■ ■



Centre Hospitalier d'Auch
EN GASCOGNE
Soigner & prendre Soins



Destinataires :

Madame Lisa PAYET
M. le Président du Conseil de Surveillance de Mirande
M. le Trésorier Principal de Mirande
Direction du Personnel
Services économiques et Techniques
Services financiers
Dossier
Affichage



Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne - Alise Marie Charac - BP 60782 - 32006 AU-CH Cedex - T 05 62 61 32 42 - www.ch-auch.fr

PREF-DSRHM

32-2018-04-23-013

2018 0502 CH AUCH décision 2018-31 - délégation de
signature



Décision n° 2018-31
Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu la convention de direction commune du 13 novembre 2017 ente les Centres Hospitaliers d'Auch, de Mirande et de Vic-Fezensac,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 28 mars 2018, affectant Monsieur Mathieu GAYRARD aux Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) en qualité de Directeur-Adjoint à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu l'organigramme de Direction,

Durant l'absence de Madame Lisa PAYET,

■ ■ ■



Décide

Article 1

Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint est désigné ordonnateur suppléant du centre hospitalier de Vic-Fezensac.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction d'ordonnateur suppléant du centre hospitalier de Vic-Fezensac.

Il est notamment autorisé à signer, en fonctionnement courant, les pièces suivantes :

I – BONS DE COMMANDE ET ATTESTATIONS DE SERVICE FAIT POUR L'ENSEMBLE DES COMPTES BUDGETAIRES VISES A l'Instruction budgétaire et comptable n° 00-029-M21 du 23 mars 2000 ; OU OPERATIONS SUIVANTES limitées à 50 K€ :

Actes liés aux contrats d'assurance multi risques, véhicules, risques statutaires, aux contrats de maintenance, aux marchés publics, aux emprunts et contrats divers.

Conventions de toute nature engageant le Centre Hospitalier de Vic-Fezensac par délégation du Directeur par intérim du centres hospitaliers d'Auch en direction commune avec les CH de Vic-Fezensac et de Mirande.

II – ACTES LIES AUX FONCTIONS D'ORDONNATEUR

Signature des mandats et titres de recettes

III – ACTES LIES AUX FONCTIONS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Toutes décisions, titularisation, radiation des cadres

Notations et évaluations du personnel

Autorisations d'utilisation du véhicule personnel

Ordres de mission

Autorisations de congés (sauf cadres de direction et médecins)

Conventions de formation continue et tout acte lié à la formation

Contrats de recrutement

Conventions concernant les stages de personnes extérieures à l'établissement

Tableaux des gardes et astreintes

Assignations des personnels en cas de grève

Déclarations d'accident de travail

Etats et frais de déplacements



IV – ACTES LIÉS AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE GARDE

Autorisations de transports de corps et autres actes liés à cette fonction.

V – ACTES LIÉS AUX FONCTIONS DE RESPONSABLE DE L'EHPAD

Signature des contrats de séjour

Article 2

Concernant le Centre Hospitalier de Vic-Fezensac :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu GAYRARD, la délégation de signature pourra être exercée par Madame Laure CAPIN, adjoint des cadres hospitaliers, concernant les actes suivants :

- signature des mandats et titres de recettes,
- ordres de mission,
- conventions de formation continue et tout acte lié à la formation,
- contrats de recrutement,
- conventions concernant les stages de personnes extérieures à l'établissement,
- assignations des personnels en cas de grève,
- déclarations d'accidents du travail,
- autorisations de transports de corps,
- contrats de séjour.


Article 3

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall du CH de Vic-Fezensac.

Article 4

La Décision n°2018-22 est annulée à compter du 23 avril 2018

Auch, le 23 avril 2018

 Sylvie LACARRIERE
LE DIRECTEUR




Centre Hospitalier d'Auch
EN GASCOGNE
Soigner & prendre Soins



Destinataires :

Madame Lisa PAYET
M. Mathieu GAYRARD
M. le Président du Conseil de Surveillance du CH de Vic-Fezensac
M. le Trésorier Principal de Vic-Fezensac
Direction du Personnel
Services économiques et Techniques
Services financiers
Dossier
Affichage

